

Les composants structurels du discours argumentatif écrit selon un modèle construit à des fins didactiques pour la classe de français

Suzanne-G. Chartrand

Volume 19, Number 4, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/031672ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/031672ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (print)

1705-0065 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chartrand, S.-G. (1993). Les composants structurels du discours argumentatif écrit selon un modèle construit à des fins didactiques pour la classe de français. *Revue des sciences de l'éducation*, 19(4), 679–693.
<https://doi.org/10.7202/031672ar>

Article abstract

Based on a renewed reading of Aristotelian Rhetoric and on recent research in the area of language, the author constructs a systemic model of written argumentative discourse which is seen as preliminary to the development of a didactic process of argumentative reasoning in french class (at secondary and college levels). This article presents a portion of the structural properties of this type of discourse by defining the essential components and then proposes an alternative view to that currently described in the teaching of argumentative discourses.

Les composants structurels du discours argumentatif écrit selon un modèle construit à des fins didactiques pour la classe de français

Suzanne-G. Chartrand
Université du Québec à Montréal

Résumé – Inspirée par une lecture nouvelle de la *Rhétorique* d'Aristote et par les recherches récentes dans les sciences du langage, l'auteure a construit un modèle systémique du discours argumentatif écrit, préalable à l'élaboration d'une didactique de l'argumentation pour la classe de français (secondaire et collégial). Cet article présente une partie des propriétés structurelles de ce type de discours en définissant ses composants essentiels et propose une conception différente de celle qui prévaut actuellement dans l'enseignement du discours argumentatif.

Introduction

Le discours argumentatif écrit est un objet d'enseignement qui occupe une place stratégique dans le programme scolaire québécois, entre autres. Une certaine maîtrise de ce type de discours, en compréhension comme en production, constitue un des principaux objectifs du programme de français de la fin du secondaire. Rappelons que ce programme entend former des jeunes linguistiquement compétents, mais aussi critiques. Pouvoir exprimer son point de vue et reconnaître la visée argumentative des produits discursifs qui circulent dans sa société est une condition essentielle à l'exercice de la démocratie dans cette société.

Or, l'enseignement actuel de ce type de discours souffre de lacunes énormes comme nous l'avons montré ailleurs (Chartrand 1992a). Il repose sur des substituts de rhétorique classique d'où provient une conception réductionniste, fortement logisante de l'énonciation argumentative. De plus, il ne distingue pas le plan du discours de celui du texte et, par conséquent, ne travaille pas à la textualité même du discours.

Aussi, la didactique du français doit-elle de façon urgente proposer d'autres contenus et d'autres démarches pour assurer la maîtrise de ce type de discours. C'est dans ce but que nous avons élaboré un modèle théorique des dimensions structurelle et fonctionnelle du discours argumentatif écrit à la lumière des recherches récentes en linguistique pragmatique, en analyse du discours, en psycholinguistique et en didactique du français langue maternelle (Chartrand, 1992b). Selon nous, cette modélisation constituait un préalable nécessaire à la construction d'une didactique de l'argumentation.

Nous présentons ici un aspect de la dimension structurelle de ce modèle, soit les éléments qui sont constitutifs de la structure de tout discours argumentatif, ce que nous nommons ses composants structurels. Le choix de ces composants pondère une conception de l'argumentation qui se distingue nettement de celle qui sous-tend les pratiques pédagogiques actuelles. Ainsi, le discours argumentatif, que nous définissons sommairement comme un type de discours ayant des propriétés textuelles et discursives qui permettent de réaliser directement un acte d'argumentation (Ducrot, 1980), est abordé à la fois dans ses aspects discursifs et textuels, considérant la distinction fondamentale faite en analyse du discours entre le discours et le texte (van Dijk, 1984).

Quels éléments structurent le discours argumentatif écrit?

Quels sont les éléments et les procédés qui font qu'un discours est perçu, interprété et défini ou inscrit dans une typologie comme un discours argumentatif ou, plus largement, comme un discours à visée argumentative? Répondre à cette question, c'est trouver la configuration d'éléments spécifiques à tous les discours argumentatifs, indépendamment de leur extraordinaire diversité formelle et fonctionnelle. L'approche systémique nous apprend que, même si tout système existe et fonctionne dans le temps, il est possible de proposer la représentation d'un système à un instant donné de son évolution. Bref, on peut en saisir la structure. La dimension structurelle d'un modèle systémique concerne l'organisation de ses éléments dans un espace-temps. Nous appelons «composants» les éléments d'un système entre lesquels s'établissent un certain nombre de relations. Décrire la structure d'un système revient donc à identifier ses composants et leurs relations. Compte tenu du format de cet article, nous nous limiterons à présenter les divers composants du discours argumentatif retenus dans notre modèle, sans préciser les relations qu'ils entretiennent.

Nos composants sont répartis dans quatre classes. Les deux premières correspondent aux plans discursif et textuel constitutifs de tout type de discours. La première regroupe les composants situationnels; la seconde, les composants textuels. Les deux autres classes contiennent les composants spécifiques à la discursivité argumentative. L'une est composée des trois catégories de la superstructure prototypique du discours argumentatif; l'autre, de ses composants rhétoriques.

Les composants situationnels

Tout discours constitue une activité humaine de communication qui fait intervenir, outre le langage, des paramètres physiques et sociaux. Le discours se déroule dans une zone de coopération sociale entre des personnes, à un moment, dans un lieu et en fonction d'un but déterminé. Ces paramètres concrets et extralinguistiques à la base de toute communication verbale correspondent à ce que nous nommons les «composants situationnels» du discours.

Notre modèle en retient cinq: l'auteur empirique, le lecteur empirique, le contexte spatiotemporel, le lieu social et le but.

L'auteur et le lecteur empiriques

La plupart des discours argumentatifs écrits sont signés. Cette signature désigne leur auteur empirique (singulier ou collectif) qui est, pour le lecteur de ce discours, une personne connue ou connaissable. À son nom sont associés un sexe, un âge, une profession, une appartenance sociale (entre autres le rôle que joue cette personne dans certaines institutions), une position idéologique ainsi qu'éventuellement une foule d'autres traits distinctifs. D'autres discours, par contre, en vertu de certaines conventions, ne sont pas signés; c'est le cas des messages publicitaires et de nombre de textes diffusés par les médias d'information, entre autres. Quoi qu'il en soit, signé ou non, un discours émane toujours d'une personne physique et psychologique, à la fois singulière et sociale, ou d'un groupe de personnes. La personne individuelle (ou collective) responsable de la production concrète du discours, nous la nommons «l'auteur empirique». Nous en faisons le premier composant situationnel du discours argumentatif (écrit).

Dans la communication, l'auteur empirique vise un destinataire, un auditoire ou un lecteur. Tenir compte de son auditoire est la règle d'or de la rhétorique ancienne qui a élaboré des typologies d'auditoires s'apparentant à des traités de psychologie et de sociologie. Alors que chez Aristote (1991) la notion d'auditoire est une notion empirique, chez Perelman et Olbrechts-Tyteca, les auteurs du célèbre *Traité de l'argumentation* (1958/1988), il s'agit d'une construction de l'orateur. La notion empirique d'auditoire pourrait bien constituer un composant situationnel, mais nous lui préférons celle de lecteur empirique, pendant de celle d'auteur empirique, plus appropriée à l'écrit. Nous appelons «lecteur empirique» celui qui perçoit le discours écrit, qui est susceptible d'y répondre, de le continuer, de le prendre en charge. Le lecteur empirique forme notre deuxième composant situationnel.

Le contexte spatiotemporel

La communication verbale est inséparable d'un lieu et d'un temps que nous appelons le «contexte spatiotemporel» de la communication. Aristote avait bien vu que la valeur persuasive d'un discours ne dépendait pas seulement de l'orateur, de l'auditoire ou de l'argument, mais de la situation temporelle dans laquelle il se déroulait, plaçant l'auditeur tantôt dans une situation de juge, tantôt de décideur, tantôt de spectateur. Toute conduite verbale est ancrée dans le temps et dans l'espace. Le contexte spatiotemporel constitue donc un composant situationnel de tout discours. Cependant, son rôle varie selon les discours. Le facteur temporel est appelé à jouer un rôle fondamental dans le discours argumentatif étant donné que ce dernier s'appuie principalement sur la *doxa* (opinion courante) qui, elle, est déterminée historiquement.

Le lieu social de production-réception

De plus, dans la perspective de l'interactionnisme social, en particulier celui de Vygotsky et de Bakhtine, nous concevons l'activité discursive comme le cadre qui organise et qui contrôle les interactions des humains entre eux et avec le milieu (Bronckart, Bain,

Schneuwly, Davaud et Pasquier, 1985, p. 31). Elle s'inscrit dans, et elle le définit à la fois, le lieu social de production du discours (institution, appareil idéologique, etc.). C'est pourquoi ce dernier constitue un foyer classificatoire important dans nombre de typologies de discours. En effet, les discours argumentatifs ont souvent été inscrits dans des typologies à partir de leur origine institutionnelle: discours judiciaires, religieux, politiques, publicitaires, journalistiques, scientifiques, etc. Cependant, si toutes les institutions sociales produisent des discours argumentatifs, il y a aussi des lieux de pratiques langagières moins institutionnels qui en produisent (commerces, terrains de jeux, etc.). Aussi, la notion d'institution nous semble-t-elle trop étroite pour désigner l'ensemble des facteurs de nature sociale que définit le discours et où il s'inscrit. Nous lui préférons cette notion de «lieu social» définie par Bronckart *et al.* (1985, p. 33) comme «la zone de coopération dans laquelle se déroule, (et dans laquelle s'insère) l'activité langagière».

Le but de la conduite langagière

Un discours argumentatif n'est pas seulement un ensemble de propos (de jugements) «mais se donne comme un acte par lequel l'énonciateur [l'auteur empirique] s'engage [...], cherche à influencer l'auditoire en fonction du but qu'il se donne» (Angenot, 1982, p. 70). Le but de la conduite langagière constitue bien un autre composant situationnel modulant le discours. Bronckart *et al.* (1985, p. 32) définissent le but comme l'effet spécifique que vise une conduite langagière ou encore la projection de l'effet escompté sur ce qu'ils appellent le coproducteur, que nous nommons lecteur empirique. Ainsi, le but du discours argumentatif est d'agir sur les comportements, ou sur les croyances, ou encore sur les savoirs (ou sur deux ou trois de ces possibilités à la fois) d'un sujet plus ou moins concret.

Les définitions canoniques du discours argumentatif, celles de Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958/1988), et de Grize (1982), définissent ce discours à partir de son but qui correspond à un macro-acte de langage tel que forcer l'adhésion, influencer, persuader, convaincre, etc. Nous considérons que ce seul critère est insuffisant pour définir une classe de discours compte tenu, entre autres, du fait qu'il est nécessaire de distinguer les discours qui résultent d'un macro-acte de langage direct de ceux qui sont accomplis indirectement et qui peuvent présenter des propriétés textuelles différentes des premiers. Un but particulier, par exemple inciter à agir d'une certaine façon, ne se traduit pas nécessairement par une forme textuelle spécifique. Pour inciter quelqu'un à poser une action, par exemple lire tel article, je peux utiliser différents actes de langage et organiser mon discours dans une forme globalement argumentative, narrative, explicative ou injonctive. En disant cela, nous critiquons les typologies situationnelles, dont celle de Valiquette (1979), qui classent les discours en prenant comme critère déterminant le but de la conduite langagière, appelé aussi l'«intention de communication», postulant que les caractères formels du discours dépendent de la fonction du langage actualisée par le discours. Selon nous, le but de la conduite langagière est, d'une part, un paramètre parmi d'autres et, d'autre part, elle n'a pas nécessairement d'incidence sur le plan textuel.

Une fois définis les cinq composants situationnels structurant tout discours dont le discours argumentatif, passons à la seconde classe, celle des composants textuels, qui, elle, relève d'une autre instance, de l'instance textuelle.

Les composants textuels

Toutes les théories du discours argumentatif ont en commun d'accorder une grande importance à l'énonciation. S'il est généralement admis que le contexte d'énonciation exerce une influence significative sur le fonctionnement des discours, les théoriciens sont loin de s'entendre sur les paramètres qui relèvent de l'énonciation et bien des divergences subsistent quant à la perspective à adopter pour circonscrire ce phénomène et, enfin, pour en faire un objet d'étude (Kerbrat-Orecchioni, 1980). Quant à nous, nous adoptons ce que Kerbrat-Orecchioni appelle la perspective «étendue» de l'énonciation (p. 30-31). Ainsi, relèvent de l'énonciation les rapports entre l'énoncé et les différents éléments de l'énonciation, cette notion étant entendue dans son sens originel et restreint, celui de Benveniste (1970). Comme nous avons fait des éléments du cadre énonciatif des composants situationnels, nous appelons «composants textuels» cette classe de composants qui trouvent ancrage dans l'énoncé, tout en étant tributaires de l'énonciation. Cette classe comprend quatre composants: l'auteur modèle, le lecteur modèle, l'intention du texte et le thème.

L'auteur modèle et l'orchestration polyphonique

Si les informations apportées par la signature peuvent aider ceux et celles qui prennent connaissance du discours à faire les inférences judicieuses qui les guideront dans leur démarche de réception du discours, l'ignorance de l'auteur empirique ne représente pas pour autant un handicap pour l'interprétation du discours¹. En effet, le discours désigne toujours, d'une façon ou d'une autre, selon des modes et des degrés divers, celui ou celle qui en est le responsable. Tous les discours, et les discours argumentatifs plus que tous les autres, révèlent l'être de discours qui prend en charge la conclusion et qui assume la stratégie discursive pour la faire admettre. Éco (1985) propose la notion d'auteur modèle, à laquelle est corrélée celle de lecteur modèle, afin qu'on distingue les responsables de la stratégie discursive, telle qu'elle apparaît dans le texte, des protagonistes de la communication, l'auteur et le lecteur empiriques.

L'être de discours, celui qui en est responsable, nous choisissons de l'appeler l'«auteur modèle». La distinction entre l'auteur empirique et l'auteur modèle est capitale, car elle met en évidence la nécessité d'une lecture des discours en termes de stratégie discursive décelable à travers des indices topographiques, textuels et discursifs, plutôt qu'à partir d'informations extralangagières liées à la situation concrète de la communication. Cependant, le poids de ces dernières et, pour un lecteur empirique non expert, la réelle difficulté de construire l'image de l'auteur modèle font que le lecteur empirique, comme la critique littéraire et l'explication de textes scolaires traditionnelles, a tendance à amalgamer l'auteur modèle et l'auteur empirique. Il considère tout discours comme l'actualisation des intentions avouées de l'auteur empirique plutôt que celle des intentions virtuelles contenues dans les énoncés². Pourtant, il est raisonnable de penser qu'un certain nombre d'intentions décelables dans le discours échappent à l'auteur empirique et permettent de construire une image de l'auteur modèle différente de celle de l'auteur empirique. Plus que l'auteur empirique, c'est l'auteur modèle qui intéresse la didactique de la production et de la réception des discours. Dans le cas du discours argumentatif, dans la mesure où il contient toujours un aspect

agonique (du grec *αγωνία*: combat), plus ou moins explicite, le positionnement de l'auteur modèle aura tendance à être intensément signalé, remarque Angenot (1982, p. 71).

De plus, l'auteur modèle n'hésitera pas à mettre en scène d'autres voix que la sienne, certaines renforçant son dire, d'autres s'y opposant. Il devient le maître-d'œuvre d'une polyphonie du discours et ses ressources sont nombreuses (Ducrot, 1984). En effet, l'auteur modèle peut rapporter explicitement les paroles d'un ou de plusieurs autres locuteurs par le discours direct ou indirect, en leur attribuant un rôle dans son argumentation. Ce locuteur n'est pas nécessairement une personne précise, un autre producteur empirique de discours, il peut être défini par une locution comme «certains disent que...», précédant le discours rapporté, par exemple.

Mais l'auteur modèle ne se contente pas de faire intervenir explicitement d'autres locuteurs dans son texte, assurant ainsi un discours second. Il met également en scène différents énonciateurs, qui sont des voix responsables de certains énoncés, sans que leurs paroles soient rapportées explicitement. Ces voix expriment un point de vue particulier sur l'objet du discours; l'auteur fait ainsi allusion à un ou à plusieurs discours seconds. Certains indices permettent d'associer un énoncé à un énonciateur particulier (par exemple un emploi lexical particulier), mais ce n'est pas toujours le cas. Ce sera alors le cotexte ou le contexte qui guidera l'interprétation. De plus, rappelons que plusieurs énonciateurs peuvent intervenir dans le même énoncé. C'est la mise en scène de toutes ces voix: auteur modèle, locuteurs et énonciateurs, qui constitue la polyphonie du discours (notion héritée de Bakhtine, reprise par Ducrot, 1984).

Le lecteur modèle: construction de l'auteur modèle

Par ailleurs, dès qu'un auteur énonce un discours, «il implante l'autre en face de lui, quel que soit le degré de présence qu'il attribue à cet autre» (Benveniste, 1970, p. 14). Voilà bien le constat fait par Bakhtine dans les années trente, repris depuis par la linguistique de l'énonciation et par la pragmatique textuelle. Tout discours est donc biface: il exige pour se réaliser la double présence d'un auteur modèle et de ce que nous appelons, à la suite d'Éco, (1985), un «lecteur modèle». Tout discours construit l'image de celui que vise sa stratégie discursive, son lecteur modèle, partenaire désigné et nécessaire de l'auteur modèle. Précisons qu'il peut être unique comme multiple, fictif ou réel. Cette distinction entre le lecteur modèle et le lecteur empirique est manifeste dans le cas du courrier des lecteurs d'un journal, par exemple. Même si l'adresse et l'appel spécifient la personne concrète à qui la lettre est destinée, par exemple un ministre, l'auteur modèle ne construit pas nécessairement son discours en le prenant comme lecteur modèle. Selon Chabrol (cité par Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 25), la journaliste responsable de la chronique «Courrier des lectrices», par exemple, s'adresse à la «lectrice idéale» plus qu'à la correspondante réelle dans ses réponses à ses lectrices. Bref, le lecteur modèle est l'être de discours prévu par la stratégie discursive, c'est le partenaire de la situation d'interlocution construit dans et par le texte.

L'intention du texte

Nous avons affirmé que toute communication répond à un but, mais il faut ajouter que le but poursuivi par l'auteur empirique n'est pas nécessairement lisible à la surface du texte ou encore qu'il est possible que son discours ne corresponde pas au but déclaré ou implicitement poursuivi. Soit que l'auteur modèle déploie mal sa stratégie discursive visant à l'atteindre, soit que le lecteur ne corresponde pas au lecteur modèle prévu par le texte, soit encore que ce but se soit modifié au fil du texte, par l'astuce ou par l'incompétence de l'auteur, avec ou sans la complicité de son lecteur. Au but, ce composant relevant de l'instance textuelle correspond à ce que nous appelons l'intention du texte (Éco, 1985). Par intention du discours, nous entendons la finalité de toute stratégie discursive telle qu'elle se manifeste dans la textualité du discours lui-même. Cette notion s'apparente à la notion sociocritique et sémiologique d'intentionnalité.

Pour arriver à ses fins, pour réaliser son intention, le discours argumentatif, comme tout discours, active une stratégie discursive. Nous appelons «stratégie discursive» l'ensemble finalisé de moyens, mis en œuvre par l'auteur modèle, actualisé dans et par le texte et qui manifeste l'intention du texte. Dans le discours argumentatif, le recours aux procédés argumentatifs, aux figures, au métalangage (définition, périphrase), aux mécanismes de l'implicite, aux glissements de sens permet la structuration de la stratégie discursive et la rend opérante. Dans la stratégie discursive, nous pouvons isoler un sous-ensemble de moyens qui constitue la «stratégie énonciative». Celle-ci concerne les possibilités de positions de l'auteur modèle et des voix qu'il met en scène dans le champ des énoncés possibles. Soulignons que l'orchestration polyphonique est la pièce maîtresse de la stratégie énonciative.

Le thème du discours

Le discours traite du monde, de celui des idées, des émotions, des faits. Il agit sur ce monde dans lequel il s'insère et dont il parle à sa manière. L'univers référentiel est thématiqué en unités de contenus qui renvoient chacune à une catégorie sémantique que nous appellerons «thème». La notion de thème (et ses variantes: hyperthème, sous-thème) constitue un composant textuel du discours. Nous préférons cette notion de thème à celle de référent, conservant cette dernière pour désigner les contenus non langagiers de l'univers référentiel. Soulignons que le discours argumentatif se construit autour d'un ou de plusieurs thèmes, mais que ces derniers constituent toujours, dans des formes extrêmement diverses, des réponses à une question.

Parcourant notre objet à partir d'un point de vue énonciatif étendu, nous avons relevé quatre composants textuels qui, bien qu'ils soient distincts des composants situationnels, entretiennent des rapports évidents avec ces derniers. Nous abordons maintenant la troisième classe de composants, celle des composants superstructurels.

Les composants superstructurels

La superstructure prototypique de l'argumentation

Le discours argumentatif, comme tout type de discours, possède une organisation interne qui hiérarchise ses énoncés en différents plans et assure sa cohérence. Après avoir examiné diverses propositions de superstructure argumentative, dont celle d'Adam (1985, 1987) et de Toulmin (1958, 1969), nous postulons que le discours argumentatif possède des propriétés textuelles propres, une superstructure prototypique qui constitue en quelque sorte sa macrosyntaxe. Par «superstructure prototypique», nous entendons la «forme globale d'un discours, définie en termes de catégories schématiques» (van Dijk, 1981, p. 26)³. Un discours argumentatif est réductible à une superstructure argumentative constituée de deux macropropositions corrélées, celle d'argument et celle de conclusion (ou de thèse) et d'une macroproposition implicite, un présupposé discursif doxologique (*topos* ou idéologème)⁴.

Nous appelons donc «composants superstructurels» les éléments constitutifs de la superstructure argumentative, soit la conclusion, l'argument et le présupposé doxologique. On appellera «conclusion» (c) ou «thèse», ce qui est ultimement visé explicitement ou implicitement par le discours (qu'il ne faut pas confondre avec le but du discours). Par ailleurs, ce qui oriente positivement un énoncé vers la conclusion, nous l'appellerons «argument» (a). Rappelons que l'un des éléments de la dyade peut être implicite et que plusieurs arguments peuvent servir une même conclusion. En conséquence, on appelle «argumentation» un ensemble achevé d'arguments corrélés. Pris sous cet angle, le discours argumentatif devient donc le synonyme d'argumentation. Dans sa forme la plus simple, la superstructure argumentative peut être représentée par l'un des deux schémas suivants⁵:

$a_1 [pr1] (+ a_2 + \dots) \rightarrow c$ (mouvement argumentatif progressif)

$c \leftarrow a_1 [pr1] (+ a_2 + \dots)$ (mouvement argumentatif régressif)

où a = argument, c = conclusion, pr = présupposé doxologique et

() = caractère facultatif [] = composant implicite

Après les composants superstructurels, nous examinons maintenant la dernière classe de composants du modèle.

Les composants argumentatifs

Quels sont donc ces matériaux qui permettent d'organiser et de rendre opérante la stratégie discursive dans le discours argumentatif? Il est extrêmement difficile de répondre à cette question parce que notre définition du discours argumentatif est globalisante et anhistorique et que nous ne disposons pas suffisamment d'analyses de qualité sur de larges

corpus pour pouvoir avancer des hypothèses sur les principaux moyens constitutifs des stratégies discursives à l'œuvre dans les discours argumentatifs. Pour les sélectionner, nous nous sommes référée à des représentations du discours argumentatif dont les propositions proviennent d'études de corpus importants, comme c'est le cas du *Traité* et du travail d'Angenot (1982) sur le pamphlet en France de 1868 à 1968.

Par «composants argumentatifs», nous entendons les matériaux qui servent à ce qu'Aristote appelait les voies de la persuasion, soit le *logos*, le *pathos* et l'*ethos*, sur lesquels se fonde nécessairement la stratégie discursive de l'auteur modèle. Ce sont la proposition argumentative enthymématique, le procédé argumentatif, le couple notionnel antithétique et la figure.

La proposition argumentative ou l'enthymème

Commençons par ce qui apparaît évident, les modes ou les types de raisonnements mis en œuvre dans le discours argumentatif. Comme argumenter, c'est définir un parcours dont on peut extraire un ou des raisonnements; les raisonnements sont des mécanismes immanents de l'organisation du discours argumentatif. Plusieurs types de raisonnement peuvent être repérés dans le discours argumentatif, la *Rhétorique* d'Aristote (1991) les ramenait à trois: l'exemple, le raisonnement par analogie et l'enthymème. Les deux premiers procèdent par induction alors que l'enthymème épouse le mode déductif. Le raisonnement par l'exemple et le raisonnement par analogie ne sont pas obligatoirement utilisés dans le discours argumentatif. De plus, ils peuvent être ramenés à des relations particulières d'étayage; aussi, nous ne les retenons pas comme composants argumentatifs. Par contre, l'enthymème, appelé aussi syllogisme rhétorique, est le mode de raisonnement propre au discours argumentatif en ce qu'il s'appuie sur des données de l'ordre de l'opposable ou du vraisemblable et qu'il tient sa force persuasive d'un présupposé discursif tacitement admis. Angenot (1982), reconstituant ce qu'il considère être l'authentique position d'Aristote, définit l'enthymème comme toute proposition argumentative qui trouve sa force persuasive dans un autre énoncé implicite, un présupposé discursif, qu'il soit un *topos* ou un idéologème. Ainsi l'enthymème est une proposition argumentative qui découle de l'application d'un *topos* ou d'un idéologème à un contexte textuel précis. Par exemple, cette phrase de Bardèche sur les guerres coloniales: «Faudrait-il appeler crime l'incendie de pavillons en briques et peccadille l'incendie de villages en bambous?» (cité par Angenot, 1982, p. 387). Cet énoncé est un enthymème fondé sur un *topos*, le lieu des semblables: il faut traiter de la même façon des phénomènes semblables. La relation entre l'enthymème et le *topos* est analogue à l'économie posé/présupposé. Enthymème et *topos* ou idéologème sont donc des composants essentiels de la discursivité argumentative.

Ainsi tout discours argumentatif, même le plus succinct, comme ce slogan publicitaire: «Une bière entièrement naturelle», est constitué d'au moins un enthymème dont la force argumentative provient de son présupposé doxologique, qu'il soit un *topos* ou un idéologème. Les ingrédients «naturels», non produits chimiquement, de même que le procédé artisanal de fabrication sont des raisons pour acheter et aimer cette bière, en vertu d'un idéologème

contemporain, à savoir la supériorité des produits «naturels» sur les produits artificiels ou chimiques. La validation de cet argument est bien entendu d'ordre doxologique. En effet, on peut se demander si ce n'est pas l'idéologème contraire qui aurait plutôt soutenu un argument de vente au début du siècle. C'est en mettant à nu ces présupposés discursifs qu'il devient possible de dégager une partie du système idéologique sous-jacent au discours. La proposition argumentative enthymématique ou l'enthymème constitue le principal composant argumentatif.

Les procédés argumentatifs

Dans le discours, ces propositions argumentatives sont organisées différemment en fonction de l'intention du texte à travers divers procédés argumentatifs. La rhétorique, ancienne et nouvelle, la stylistique moderne ainsi que la tradition scolaire ont classifié ces procédés. Nous en retenons quatre: la réfutation, l'explication, la démonstration et la délibération que nous définissons à partir de leur «contrat de communication» (Brassart, 1990) et de leur schéma procédural, qu'il ne faut pas confondre avec les schémas textuels prototypiques.

Dupriez (1984, p. 390) définit la réfutation comme un procédé qui met en œuvre un «raisonnement tendant à renverser la conclusion d'un adversaire à partir d'un (ou plusieurs) argument susceptible de saper l'un ou l'autre des siens». Les principaux lieux de la réfutation seraient la contradiction, le dilemme, la dissimilitude, l'absence de preuves, etc. Si, au sens strict, la réfutation se limite à cela, on peut cependant l'élargir et considérer que la réfutation ne consiste pas seulement à contre-argumenter et à mettre en cause l'argumentation adverse, mais aussi «à déplacer le problème tout entier, à en subvertir les principes d'analyse, à disqualifier ou à invalider l'adversaire dans sa parole ou dans sa personne» (Angenot, 1982, p. 211). Dans le procédé réfutatif, le contrat de communication a ceci de particulier que l'auteur modèle s'associe étroitement son lecteur modèle au point qu'ils ne fassent qu'un contre l'ennemi, la thèse combattue ou son défenseur. Par ailleurs, ce procédé ne semble pas suivre une schéma procédural typique vu le très grand nombre de techniques qu'il utilise.

Le deuxième type de procédé argumentatif, l'explication, se distingue de la réfutation sous trois aspects. D'abord, le thème du discours est considéré comme un fait (au sens du *Traité*) et non une opinion, comme cela est courant dans le cas de la réfutation. Ensuite, dans l'explication, il y a une mise en place d'un contrat de communication très particulier entre l'auteur modèle et son lecteur. L'auteur prétend répondre à une demande de son lecteur (Brassart, 1990). Il parle sur le mode de la «on-vérité» (Berrendonner, 1981), offrant des informations rationnelles qui font défaut à son lecteur et récusant implicitement le caractère doxologique de ses assertions. Enfin, ce procédé suit globalement un schéma procédural ternaire: problématisation, résolution, conclusion (Brassart, 1988, se référant à Coltier).

La démonstration comme procédé argumentatif implique un tout autre contrat communicatif que celui mis en œuvre dans l'explication ou dans la réfutation; l'auteur

asserte encore sous le mode de la «on-vérité», mais il ne répond pas à une «demande»; il «prétend n'avoir *a priori* aucun intérêt personnel à ce que l'autre sache» (Brassart, 1990). Son schéma procédural comporte les deux catégories: données et conclusion, mais, à la différence du schéma de l'argumentation de Toulmin (1958, 1969), la catégorie «donnée» n'a pas besoin de «garant» puisque la donnée est présentée comme reconnue ou admise comme vraie dès le départ; elle n'est donc pas soumise à la contestation. On déduit une conclusion en ayant recours à des raisonnements inductifs ou déductifs explicites où les dyades $a \rightarrow c$ ou $c \rightarrow a$ s'enchaînent.

Enfin, la délibération est un procédé argumentatif qui se distingue nettement des trois précédents. Ce procédé actualise la dimension heuristique de l'argumentation. À ce titre, il implique un contrat de communication bien particulier: il s'agit de s'entretenir soit avec soi-même (délibération intime ou dialogue intérieur), soit avec des pairs, en vue d'une conclusion. La délibération suit un schéma procédural essentiellement progressif, contrairement aux procédés démonstratif ou réfutatif où la recherche porte plus sur l'établissement des arguments que sur la conclusion (démarche régressive) (Blanché, 1973). Faut-il préciser qu'un même discours argumentatif peut recourir à divers procédés, mais il en est généralement un qui domine.

Le couple notionnel antithétique

Un autre moyen discursif privilégié par le discours argumentatif est le couple notionnel antithétique dont la rhétorique, l'analyse du discours et la sociocritique, en particulier les travaux de Zima (1981), ont montré les fonctions discursives. L'idéologie pénètre le discours de diverses façons. Une de celles-là consiste à présenter le monde empirique à partir d'oppositions lexicales et sémantiques marqués axiologiquement, par le recours à des couples notionnels antithétiques: bon/mauvais, nature/culture, science/idéologie, réel/idéal, subjectif/objectif, etc. Fréquemment, affirme Angenot (1982, p. 114), «un couple synthétique apparaît *a posteriori* comme le noyau dur autour duquel se constituent une œuvre et une pensée». Selon Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958, 1988, p. 570), l'effort argumentatif porte souvent non au rejet ou à la justification du couple établi mais à son renversement. Aussi retenons-nous comme composant argumentatif le couple notionnel antithétique, très finement analysé par Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958, 1988), repéré par Angenot comme un élément essentiel de la rhétorique pamphlétaire et plus largement comme l'«outil par excellence du discours cognitif» (1982, p. 112).

La figure

Enfin, peut-on parler de rhétorique et d'argumentation sans mentionner les phénomènes des tropes et des figures? La rhétorique a vécu, selon Barthes (1970, p. 218), une «rage taxinomique» qui s'est propagée dans le système scolaire. La rhétorique des figures, on l'a assez dit – et même déploré – imprègne notre culture, notre littérature et notre langue depuis des siècles. Cependant les études actuelles en rhétorique, en pragmatique et en analyse du discours voient dans la figure, qui peut être définie comme «un énoncé dont

la forme ne correspond pas à la fonction» (Angenot, 1982, p. 236), bien plus qu'une simple ornementation du langage. Ces études mettent en lumière le rôle argumentatif des figures. Pour Kerbrat-Orecchioni (1986, p. 94), le trope n'est qu'un cas particulier du fonctionnement de l'implicite. Or, la force persuasive des discours réside principalement dans ce qu'ils ne disent pas explicitement, dans ce qu'ils camouflent ou travestissent. Pour ces raisons, la notion de figure constitue un composant particulièrement important de la stratégie argumentative.

Les composants argumentatifs interviennent à différents plans de la stratégie discursive. La proposition argumentative enthymématique en est la trame. Les enthymèmes sont organisés et hiérarchisés différemment selon le procédé argumentatif choisi. Enfin deux composants interviennent essentiellement sur le plan sémantique: le couple notionnel antithétique et la figure.

Conclusion

Notre modèle fait intervenir 16 composants répartis dans 4 classes, tout en tenant compte de la distinction fondamentale entre les deux instances constitutives de tout discours. La première instance, l'instance du discours, renvoie aux paramètres extralinguistiques de production du discours, ou, dit autrement, à la situation de communication qui le rend possible; aussi avons-nous nommé des composants situationnels les composants de cette instance (l'auteur et le lecteur empiriques, le contexte spatiotemporel, le lieu social et le but du discours). L'autre instance, l'instance textuelle, est celle de la réalisation matérielle du discours, à travers les énoncés qui forment le texte. Elle réunit trois classes de composants qui correspondent à des niveaux différents: les composants textuels constitutifs de tout texte et les composants propres à la discursivité argumentative, soit les composants superstructurels et les composants argumentatifs.

Bien entendu, on peut établir des ponts entre ces deux instances; par exemple, le couple auteur/lecteur, modèles de l'instance textuelle, correspond, au moins en partie, au couple auteur/lecteur empiriques. De même, on peut rencontrer dans l'intention du texte des traces du but que l'auteur empirique assigne à son discours. Cependant, il est fondamental de ne pas confondre ces deux plans du discours, si on veut arriver à travailler les propriétés textuelles et discursives propres au discours argumentatif.

Aussi, l'enseignement de la compréhension et de la production des discours argumentatifs doit faire saisir cette distinction et l'articulation entre ces deux instances. De plus, il doit amener les élèves et les étudiants à dégager les propriétés textuelles (composants textuels et superstructurels) et discursives (composants argumentatifs) propres à ce type de discours.

Même s'il est impossible de dégager ici toute la portée didactique de la sélection des composants structurels du discours argumentatif écrit effectuée par notre modèle (voir Chartrand, 1993), il ressort que les composants superstructurels et rhétoriques retenus ici ne sont actuellement pas l'objet d'un travail systématique dans la classe de français qui ne

propose que des notions vagues, essentialistes et immanentes lorsqu'elle traite d'argumentation. Par exemple, le travail de reconnaissance de la superstructure argumentative et de ses catégories est encore inexistant alors qu'il est des plus féconds et pertinents pour la production et pour la compréhension des discours argumentatifs écrits, comme l'ont montré Brassart (1987) et Dolz, Rosat et Schneuwly (1991). Plutôt que de s'évertuer à catégoriser les arguments à partir de critères incohérents (jugement de valeur, jugement de réalité, raisonnement, argument d'autorité, figures d'autorité, préjugé qui sont les divers types d'arguments selon la grille d'évaluation d'un texte d'opinion du ministère de l'Éducation du Québec, on s'attache à saisir les liens entre les énoncés et le rôle qu'ils jouent quant à la visée argumentative du discours. Ainsi, on sensibilise les élèves à la diversité des parcours argumentatifs qui, souvent, dépendent du procédé argumentatif dominant et on les amène à développer des argumentations plus riches et plus convaincantes que celles construites selon les plans artificiels actuellement proposés («plan dialectique», «plan américain», etc.). Le travail à partir des composants présentés ici permet donc de saisir la spécificité de l'argumentation autant en compréhension qu'en production.

NOTES

1. Une nuance toutefois: s'il n'est pas fondamental de connaître qui parle, il est essentiel de pouvoir dater au moins approximativement le discours. On n'interprétera pas de la même façon un discours du XVII^e siècle ou même de 1949 et un discours produit dans les jours ou années passées, ne serait-ce que pour des questions de lexique, de conventions rhétoriques et de présupposés discursifs. En effet, certains savoirs relevant de la compétence encyclopédique et idéologique viennent étayer les inférences; sans eux, elles sont impossibles.
2. Cette confusion est présente dans le programme de français du ministère de l'Éducation du Québec qui pose comme objectif terminal d'apprentissage: «l'élève sera capable de: identifier l'intention de l'émetteur; juger si l'éditorial ou l'article l'informe clairement sur les opinions de l'éditorialiste ou du critique...»; ce qui se traduit dans les manuels par des questions du genre: «Quelle te semble être l'intention de Jean Basile dans cet article?» (Martin et Issenhuth, 1987, p. 20).
3. Soulignons que, compte tenu des objectifs que nous poursuivons, nous avons délibérément choisi de parler de discours plutôt que de séquence textuelle. Selon notre définition provisoire, le discours argumentatif est un discours dont la textualité présente une dominance de séquences textuelles argumentatives.
4. Nous employons ces notions dans le sens dégagé par Angenot (1982). Un *topos* est un schéma quasi logique prétendument universel qui ne peut être réduit à un contenu plus général non sémantisé, alors que les idéologèmes, eux, ne prétendent pas à l'universalité. Ils circonscrivent un domaine de pertinence particulier qui renvoie à des valeurs sociales et historiques déterminées dont le champ de validité est restreint. Par exemple, les idéologèmes concernent une ethnie, une culture, un groupe social. L'énoncé: «Il est jeune, mais très réfléchi» repose sur un idéologème répandu dans notre société relativement à la jeunesse.
5. Ces schémas s'inspirent de ceux de Genevay, Lipp et Schoeni (1987).

Abstract – Based on a renewed reading of Aristotle's *Rhetoric* and on recent research in the area of language, the author constructs a systemic model of written argumentative discourse which is seen as preliminary to the development of a didactic process of argumentative reasoning in french class (at secondary and college levels). This article presents a portion of the structural properties of this type of discourse by defining the essential components and then proposes an alternative view to that currently described in the teaching of argumentative discours.

Resumen – Inspirada por una nueva lectura de la *Retórica* de Aristóteles y por las investigaciones recientes en las ciencias del lenguaje, la autora construyó un modelo sistémico del discurso argumentativo escrito, previo a la elaboración de una didáctica de la argumentación para el curso de francés (secundario y pre-universitario). Este artículo presenta una parte de las propiedades estructurales de este tipo de discurso, al definir sus componentes esenciales y propone una concepción alternativa a la que prevalece actualmente en la enseñanza del discurso argumentativo.

Zusammenfassung – Angeregt von einer neuerlichen Lektüre der *Rhetorik* des Aristoteles und durch jüngste Forschungen in den Sprachwissenschaften, hat die Verfasserin ein systemisches Modell der schriftlichen Beweisführung gebaut, als Vorspann für die Erarbeitung einer Didaktik der Beweisführung für den Französischunterricht (an der höheren Schule und der Kollegstufe). Dieser Artikel legt einen Teil der strukturellen Eigenschaften dieser Art der Rede vor, indem er seine wesentlichen Komponenten definiert, und schlägt eine Alternative zu der Auffassung vor, die gegenwärtig beim Unterrichten der Beweisrede vorherrscht.

RÉFÉRENCES

- Adam, J.-M. (1985). Quel type de textes? *Le français dans le monde*, 192, 39-44.
- Adam, J.-M. (1987). Types de séquences textuelles élémentaires. *Pratiques*, 56, 54-80.
- Angenot, M. (1982). *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*. Paris: Payot.
- Aristote. (-330 av. J.-C./ 1991). *Rhétorique*. Paris: Le Livre de Poche.
- Barthes, R. (1970). L'ancienne rhétorique. *Communications*, 16, 172-230.
- Benveniste, E. (1970). L'appareil formel de l'énonciation. *Langages*, 17, 12-19.
- Berrendonner, A. (1981). *Éléments de pragmatique linguistique*. Paris: Minuit.
- Blanché, R. (1973). *Le raisonnement*. Paris: Presses universitaires de France.
- Brassart, D. G. (1987). *Le développement des capacités discursives chez l'enfant de 8 à 12 ans: le discours argumentatif (étude didactique)*. Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, ronéo 4 vol., non publiée.
- Brassart, D. G. (1988). Pourquoi les terribles lézards sont-ils morts? Quelques éléments pour une didactique du texte explicatif. *Pratiques*, 58, 43-70.
- Brassart, D. G. (1990). Explicatif, argumentatif, descriptif, narratif et quelques autres. Notes de recherche. *Recherches*, 13, 21-60.
- Bronckart, J.-P., Bain, D., Schneuwly, B., Davaud, C. et Pasquier, A. (1985). *Le fonctionnement des discours. Un modèle psychologique et une méthode d'analyse*. Neuchâtel-Paris: Delachaux et Niestlé.
- Chartrand, S.-G. (1992a). La «doxa» en guise de formation. L'enseignement de l'argumentation dans la classe de français. *Revue de l'ACLA*, 14(1), 47-59.
- Chartrand, S.-G. (1992b). *Modèle pour une didactique du discours argumentatif écrit en classe de français*. Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Chartrand, S.-G. (1993). Pistes didactiques pour la compréhension et pour la production de discours argumentatifs écrits. *Revue de l'ACLA*, 15(1).

- Dolz, J., Rosat, M.-C. et Schneuwly, B. (1991). Élaboration et évaluation de deux séquences didactiques relatives à trois types de textes. *Le français aujourd'hui*, 93, 37-49.
- Ducrot, O. (1980). *Les échelles argumentatives*. Paris: Minuit.
- Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris: Minuit.
- Dupriez, B. (1984). *Gradus. Les procédés littéraires. Dictionnaire*. Paris: Union générale d'édition, 10/18.
- Éco, U. (1985). *Lector in fabula. Le rôle du lecteur*. Paris: Le Livre de Poche.
- Genevay, E., Lipp, B. et Schoeni, G. (1987). *Français 9^e, notes méthodologiques, activités sur les textes*. Lausanne: Éditions L.E.P. Loisirs et Pédagogie SA.
- Grize, J.-B. (1982). *De la logique à l'argumentation*. Paris-Genève: Droz.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris: Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1986). *L'implicite*. Paris: Colin.
- Martin, S. et Issenhuth, J.-P. (1987). *Sur la sellette*. Montréal: HRW, collection Au-delà des mots.
- Perelman, Ch. et Olbrechts-Tyteca, L. (1958, 1^{re} édition; 1988, édition de référence pour les citations). *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Toulmin, S. E. (1958, 1^{re} édition; 1969, édition de référence pour les citations). *The uses of argument*. Cambridge, MA: Cambridge University Press.
- Valiquette, J. (1979). *Les fonctions de la communication au cœur d'une didactique renouvelée de la langue maternelle*, Québec: SREP, Ministère de l'Éducation.
- van Dijk, T. A. (1981). Études du discours et enseignement. In *Linguistique et enseignement des langues* (p. 11-81). Lyon: Presses universitaires de Lyon, collection Linguistique et sémiologie.
- van Dijk, T. A. (1984). Texte. In Beaumarchais, Conty et Ray (dir.), *Dictionnaire des littératures de langue française* (Tome III – p-z, p. 2281-2289). Paris: Bordas.
- Zima, P. V. (1981). Les mécanismes discursifs de l'idéologie. *Revue de l'Institut de sociologie*, 4, 719-741.